

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété du Syndicat intercommunal du lycée de l'ouest lyonnais (SILOL) située impasse des Coquelicots à Tassin la Demi Lune et qui est nécessaire à l'élargissement de cette voie.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette parcelle, qui couvre une superficie de 162 mètres carrés, serait cédée à titre purement gratuit ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis destiné à permettre la régularisation de cette opération.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant, correspondant aux frais d'actes notariés estimés à 3 000 F, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,